

Cinquante-cinquième assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, tenue le mercredi 9 février 2022, à 13 h 00, **exceptionnellement par visioconférence**, conformément aux mesures sanitaires visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, et à laquelle ont pris part :

Présences

M. Hugues Grimard, président	MRC des Sources
M. Christian Côté	MRC d'Arthabaska
M. Réal Fortin	MRC d'Arthabaska
M. Jocelyn Dion	MRC des Sources
Mme Andréanne Ladouceur	MRC des Sources

Également présents

M. Georges-André Gagné	Directeur général, Val-des-Sources
Mme Anouk Wilsey	Directrice générale, Saint-Rémi-de-Tingwick
Mme Chantale Ramsey	Directrice générale, Tingwick
M. Marcel Boisvert	Directeur général par intérim, Wotton
M. Frédérick Michaud	Directeur général, MRC d'Arthabaska
M. Mario Nolin	MRC d'Arthabaska
Mme Pascale Désilets	MRC d'Arthabaska
M. Alain Groleau	Représentant, St-Rémi-de-Tingwick
Mme Sylvie Bellerose	Association des résidents Trois-Lacs
M. Claude Tremblay	Association des résidents Trois-Lacs
M. Frédéric Marcotte	Directeur général et greffier-trésorier, MRC des Sources
M. Philippe LeBel	Directeur de l'aménagement, MRC des Sources
Mme Isabelle Pellerin	Adjointe à la direction, MRC des Sources

Absents

M. David Vincent	Préfet suppléant MRC d'Arthabaska
M. Mario Hinse	Représentant, Tingwick
M. Mark-Olivier Bellerose	Association des résidents Trois-Lacs
M. Michel Gouin	Association des résidents Trois-Lacs
Mme Marie Durand	Chargé de projets aménagement, MRC des Sources
Mme Josée Laflamme	Représentante de la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc.

Invités

M. Jean-François Martel, RAPPEL
M. Jérémie Isabelle, RAPPEL

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources et président de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

Une présentation des nouveaux membres est effectuée par M. Hugues Grimard.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Cinq (5) représentants des deux (2) municipalités régionales de comté membres de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs sont présents. Il y a donc quorum. L'assemblée est ouverte à 13 h 00.

2022-02-0672

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Dion, appuyé par M. Mario Nolin,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en laissant le varia ouvert.

Adoptée.

2022-02-0673**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2021**

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} juin 2021, tous d'un commun accord exemptent le président de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Mario Nolin,

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2021 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ DE DIRECTION**2022-02-0674****SCHÉMA DE LA GOUVERNANCE DE LA RIRPTL : COMITÉ DE DIRECTION**

Les directions générales des MRC et municipalités membres de la RIRPTL ont tenu des rencontres à l'automne dernier afin de présenter un bref survol des actions en cours aux Trois-Lacs et de discuter des mécanismes de concertation. Suivant ces rencontres, les directions générales ont convenu de proposer un schéma de gouvernance, lequel est présenté aux membres par Philippe LeBel.

Cette structure ne demande pas de changement aux règles de régie interne puisque le conseil d'administration demeure l'instance décisionnel. Le comité de direction créé est d'ordre administratif et permettra d'améliorer la communication entre les membres et favorisera une meilleure préparation des conseils d'administration, des budgets et des recommandations auprès du conseil d'administration de la RIRPTL. D'ailleurs, le budget présenté aujourd'hui a été discuté et proposé par le comité de direction.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Mario Nolin,

QUE le schéma de la gouvernance de la RIRPTL du comité de direction soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

CONTRÔLE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**PRÉSENTATION DU RAPPORT DU RAPPEL SUR LE PLAN DE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS**

Invités : M. Jean-François Martel et M. Jérémie Isabelle, RAPPEL

M. Jean-François Martel et M. Jérémie Isabelle de l'organisme RAPPEL présentent leur rapport ainsi que leurs conclusions concernant le myriophylle à épis. Afin de mieux comprendre l'envahissement actuel par le myriophylle à épis et mieux saisir les possibilités d'actions pour la RIRPTL, l'organisme RAPPEL a été mandaté pour élaborer une stratégie de lutte contre cette plante aquatique exotique envahissante.

L'objectif de la stratégie est d'obtenir un plan ordonné, de coordonner des meilleures actions à mettre en place et d'avoir la meilleure séquence de lutte contre cette plante aquatique envahissante.

Cette stratégie permettra de faciliter l'obtention des autorisations environnementales.

Le rapport complet sera transmis à l'ensemble des membres du comité.

STATION DE LAVAGE DE BATEAUX – PROJET PILOTE

Les stations de lavage des bateaux s'avèrent être une stratégie de prévention et de contrôle efficace dans le contexte de la lutte aux espèces exotiques envahissantes. Une station de lavage permet de prévenir l'introduction de nouvelles espèces, d'éviter la colonisation d'autres secteurs où le myriophylle à épis aura été éradiqué/contrôlé et de prévenir l'introduction du myriophylle à épis dans d'autres plans d'eau de la région et au Québec.

État de situation 2021 :

- La station de lavage mobile s'est positionnée à Tingwick et à Val-des-Sources cet été. Très peu d'embarcations ont été lavées à Tingwick et la station de lavage a été déplacée à Val-des-Sources afin de capter le plus d'utilisateurs possibles et recueillir le plus de témoignages. Au total, il y a eu 33 visiteurs à l'été 2021 et ceux-ci fréquentaient seulement les Trois-Lacs. Une grande partie des plaisanciers peuvent donc être descendus à Saint-Rémi-de-Tingwick, mais une grande part des plaisanciers utilisent des descentes privées. La problématique de gestion des accès privés doit donc venir en amont de tout projet de station de lavage mobile ou fixe.
- Selon les témoignages recueillis à la station de lavage mobile, les résidents des Trois-Lacs sont favorables au lavage obligatoire des bateaux.
- Les préoccupations des plaisanciers sont plus d'ordre d'accessibilité au plan d'eau s'il y a des frais et de gestion des éventuelles barrières.
- Les visiteurs sont conscientisés face à la problématique des espèces exotiques envahissantes et comprennent l'importance de laver leur bateau.

La recommandation est de ne pas reconduire l'installation d'une station mobile. Par contre, il est recommandé qu'une concertation quant à la gestion des descentes privées entre les municipalités soit faite en amont de tout projet d'implantation de station de lavage. Chaque municipalité doit valider le projet de gestion des descentes privées dans un atelier de travail afin d'en évaluer les impacts.

BILAN DES ACTIVITÉS D'ARRACHAGE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS 2021

Une campagne d'arrachage intensive du myriophylle à épis a eu lieu tout l'été 2021 grâce à 6 plongeurs locaux. Ces plongeurs ont eu une formation spécifique sur le myriophylle à épis en août par l'organisme RAPPEL pour mieux connaître les techniques d'arrachage et la biologie de la plante. L'ensemble des résidus de myriophylle à épis retirés ont été déposés puis enfouis au bassin de décantation. De plus, l'organisme spécialisé RAPPEL a été mandaté afin de réaliser 12 jours d'arrachage en août 2021, suivi par un état de situation et l'élaboration d'une stratégie de lutte du myriophylle à épis à long terme.

État de situation 2021 :

- Selon les témoignages recueillis par l'ARTL, les résidents des Trois-Lacs ont remarqué une différence notable dans le contrôle du myriophylle à épis et saluent les efforts de la RIRPTL.
- La plage et la baignade a été rendu possible grâce aux efforts de contrôle du myriophylle à épis.
- Les plongeurs ont fait état d'une grande abondance de poissons (dorée, achigans, perchaudes, etc.) cette année.
- Depuis le début de la campagne d'arrachage du myriophylle à épis il y a deux ans, 2021 est l'année ayant montré la plus grande amélioration de la situation du myriophylle à épis aux Trois-Lacs.
- Bilan 2021 du RAPPEL : ils ont retiré 2,4 tonnes en 12 jours.
- Bilan 2021 total : 40 tonnes environ de myriophylle à épis ont été retirées.

Les membres remercient l'ARTL de leur implication.

2022-02-0675

**DEMANDES D'AUTORISATIONS MINISTÉRIELLE AU MELCC ET MFFP
POUR LE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS**

CONSIDÉRANT que la lutte aux espèces exotiques envahissantes dans le lac Trois-Lacs doit se poursuivre à l'été 2022;

CONSIDÉRANT que les méthodes préconisées pour l'éradication sont l'arrachage manuel et le bâchage dans certaines zones;

CONSIDÉRANT que pour effectuer de l'arrachage manuel dans le lac Trois-Lacs et le bâchage, la RIRPTL doit se doter d'autorisations au ministère de l'Environnement et la lutte aux Changements climatiques et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Mario Nolin,

QUE la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs procède aux demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement et la lutte aux Changements climatiques et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour permettre l'arrachage manuel de myriophylle à épis à l'été 2022.

Adoptée.

QUALITÉ DE L'EAU

RENATURALISATION DU BASSIN DE DÉCANTATION À VAL-DES-SOURCES

Il manquait une dernière étape au projet de dragage des Trois-Lacs, soit la remise en état du bassin de décantation aménagé sur un terrain de la Régie près des Trois-Lacs. Cette remise en état était obligatoire selon le certificat d'autorisation obtenu pour le projet.

À l'origine, le bassin devait être entièrement remblayé et reboisé. Toutefois, il a été décidé, pendant l'année 2021, de maintenir le bassin à son état actuel de milieu humide pour conserver le potentiel d'habitat faunique du site et diminuer les coûts de remise en état. Il fallait donc demander une modification au certificat d'autorisation qui spécifiait les conditions de remise en état à respecter (remblai et retrait des matériaux anthropiques, puis revégétalisation).

État de situation de 2021 :

- Réception en août 2021 des modifications au certificat d'autorisation. Ce nouveau certificat d'autorisation autorisait la Régie à maintenir le site en état de milieu humide. Il n'était donc plus nécessaire de remblayer le site. Le nouveau certificat d'autorisation prévoyait le maintien du retrait des matériaux anthropiques.
- Les travaux ont été effectués en octobre 2021 : retrait des matériaux granulaires et du géotextile résiduels et reprofilage du sol d'origine.
- Descriptions des travaux à prévoir en 2022 : revégétalisation du site. Les coûts de l'opération sont inconnus pour l'instant, mais possiblement qu'une subvention sera disponible.

**SUIVI SUR LE RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS ET LE
SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU AVEC L'UQTR**

Cette année encore, les Trois-Lacs ont fait partie du Réseau de surveillance volontaire des lacs avec le ministère de l'Environnement. Ce suivi annuel est fait en collaboration avec l'ARTL et permet de suivre à long terme la qualité de l'eau du lac et son état.

La collaboration avec l'UQTR se poursuit, par contre, l'année dernière, il n'a pas été possible d'effectuer le suivi des tributaires par manque de ressources à l'interne. Ce partenariat sera relancé cette année et un suivi de la qualité de l'eau des tributaires à l'aide d'un protocole simplifié sera fait.

Rappelons que les deux années de suivi détaillées de M. Stéphane Campeau de l'UQTR permettent d'avoir un bon indicateur de l'état initial du lac et des tributaires. Le suivi de la qualité de l'eau pourra ainsi être fait en régie interne avec ce protocole simplifié.

Les membres seront informés des résultats des analyses lorsque celles-ci auront été effectuées.

SUIVI DU PROJET D'ANALYSE DU PROCESSUS SÉDIMENTAIRE AVEC LE DÉPARTEMENT DE GÉNIE CIVIL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

M. Stéphane Campeau (UQTR) identifiait l'accumulation de sédiments comme une préoccupation majeure, puisque cela réduit la capacité d'emmagasinement du lac. En 2018, il recommandait qu'une analyse de la provenance des sédiments et de la dynamique hydraulique du lac soit effectuée. Ce partenariat avec l'Université de Sherbrooke est donc une suite logique du projet de caractérisation des Trois-Lacs.

L'analyse du processus sédimentaire des Trois-Lacs vise ultimement à comprendre scientifiquement la dynamique de sédimentation dans le bassin versant et dans le lac en répondant, entres autres et sans limitation, aux questions suivantes :

- D'où proviennent les sédiments?
- Où se déposent les sédiments?
- Quelles sont les actions supplémentaires à poser en amont pour limiter la sédimentation?

Enjeux :

- Changements climatiques (augmentation des pluies abondantes).
- Récréatif ou touristique (utilisation des lacs).

En 2021, l'équipe de recherche a :

- Réalisé 5 bathymétries des Trois-Lacs. Celles-ci seront comparées aux bathymétries historiques du lac.
- Installer des sondes de pressions à 4 endroits dans le lacs. Les sondes permettent de connaître précisément le niveau d'eau des Trois-lacs.
- Installer une station météorologique afin de récolter des données précises sur l'environnement du secteur.
- Collecter les données disponibles auprès des ministères.

L'ensemble des étapes réalisées jusqu'à maintenant ont permis à l'étudiant de créer un premier modèle hydraulique qui sera utilisé dans la réalisation des courbes débits-dommages.

En 2022, on prévoit entre autres :

- Poursuivre l'acquisition de données.
- Récolter des échantillons de sédiments dans le lac (carottage).
- Tester le modèle hydraulique.

On rappelle que le projet pourrait aider à établir la relation directe entre le processus sédimentaire du lac et les épisodes d'inondations et ainsi nous permettre de cibler les interventions à faire.

ADMINISTRATION ET FINANCES

2022-02-0676

ADOPTION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs est en vigueur depuis le 16 juin 2007;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 602 et suivants du code municipal la Régie doit dresser un budget pour chaque exercice financier;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires totales de la Régie pour l'année 2022 s'élèvent au montant de deux cent soixante-huit mille deux cent cinquante dollars (268 250 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Dion, appuyé par M. Mario Nolin,

QUE les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses 2022 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soient et sont approuvées au montant de deux cent soixante-huit mille deux cent cinquante dollars (268 250 \$);

QUE le budget 2022 adopté par le conseil d'administration de la Régie soit soumis aux municipalités régionales de comté membres de la Régie pour adoption.

Adoptée.

2022-02-0677

APPROPRIATION DE SURPLUS 2022

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour 2022 ont été adoptées au montant de deux cent soixante-huit mille deux cent cinquante dollars (268 250 \$);

CONSIDÉRANT qu'avec ce calcul il y a un manque à gagner et que pour équilibrer le budget, les membres du conseil d'administration désirent affecter un montant des surplus accumulés non affectés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont convenu de réserver un montant de 34 085 \$ des surplus accumulés non affectés pour la réalisation des projets suivants :

19 085 \$ pour les espèces exotiques envahissantes;

15 000 \$ pour l'appel à projet sédimentation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Mario Nolin,

QUE le conseil de la RIRPTL s'approprie la somme de 34 085 \$ à même les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2021 afin d'équilibrer le budget 2022.

Adoptée.

2022-02-0678

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Jocelyn Dion,

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2021 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2022-02-0679**LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des listes de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Mario Nolin,

QUE le compte ci-dessous soit et est accepté et que le greffier-trésorier est autorisé à le payer :

Du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021 : numéros 202100062 à 202100070 pour un montant total de 61 857,14 \$ selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil.

Adoptée.

2022-02-0680**APPEL À CANDIDATURE : CHARGÉ(E) DE PROJET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'il faut mener à bien les opérations et les actions de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Nolin, appuyé par M. Jocelyn Dion,

D'AUTORISER la RIRPTL à procéder à l'ouverture d'un poste de chargé(e) de projets en environnement pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2022-02-0681**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Réal Fortin propose la levée de l'assemblée à 14 h 25.

Adoptée.

M. Hugues Grimard
Président

M. Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier